



République Française

MAIRIE D'AUFFREVILLE-BRASSEUIL

78930 - ☎ 01.34.77.11.68

ARRÊTÉ DU MAIRE N°08/2024

INSTAURATION D'UN SENS UNIQUE SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE BROCANTE

Nous, Maire de la Commune d'AUFFREVILLE-BRASSEUIL,
Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la route et notamment son article R.411-8,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière, modifiés
par les textes subséquents,
Vu l'arrêté municipal n°12/2013 en date du 6 juin 2013 portant arrêté permanent
de circulation pour les travaux pouvant être réalisés sur l'ensemble du village,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir un sens unique de circulation lors de la
brocante du 28 avril 2024 pour assurer la sécurité publique et permettre le passage des
éventuels services de secours,

ARRÊTONS

ARTICLE 1^{er} : Le dimanche 28 avril 2024 de 5 heures à 19 heures, le sens de
circulation dans le village s'effectuera uniquement par l'entrée d'Auffreville, rue du
château pour ressortir par la rue des plantes aux moines, côté Brasseuil.

ARTICLE 2 : La circulation sera interdite dans le sens Brasseuil, rue des plantes aux
moines vers la rue du château.

ARTICLE 3 : Une signalisation provisoire sera mise en place.

ARTICLE 4 : Les contrevenants audit arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la
Loi. La gendarmerie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait certifié conforme,
AUFFREVILLE-BRASSEUIL, le 24 avril 2024

Le Maire,
Serge ANCELOT

Affiché le 24/04/2024
Le Maire,

